



Rapport de la Municipalité au Conseil communal

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Julian Pidoux « Pour une vision ambitieuse du développement des activités économiques et de la diversité de l'emploi à Épalinges »

Économie

M. le Syndic Alain Monod

Rapport n° 07/2024 adopté par la Municipalité, le 04.12.2023



Table des matières

1	Postulat de M. le Conseiller communal Julian Pidoux.....	2
2	Réponse de la Municipalité.....	3
3	Proposition de la Municipalité	4
4	Conclusion.....	5

1 Postulat de M. le Conseiller communal Julian Pidoux

Dans son postulat, M. le Conseiller communal Julian Pidoux demande de réaliser une étude qui contribue à élaborer une stratégie visant à développer l'emploi et renforcer les activités économiques à Épalinges.

Texte déposé :

D'ici à 2036, la commune d'Épalinges pourrait accueillir près de 2000 habitants supplémentaires pour atteindre quelques 11'856 âmes, selon les estimations qui nous ont été fournies par la Municipalité. C'est d'ailleurs dans ce contexte de croissance démographique que notre Conseil a notamment été amené à se prononcer sur le Plan directeur communal, ainsi que sur la vision urbanistique communale, et qu'il sera prochainement sollicité dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau Plan d'affectation.

Lorsqu'il s'agit d'aménagement du territoire, les problématiques de logement, de mobilité et de durabilité sont, au vu de leur importance, et à juste titre, au cœur des planifications. Ces réflexions doivent toutefois mieux intégrer un autre enjeu essentiel qui est celui du développement des activités économiques de la Commune. On comprendra par là toute initiative publique, privée ou parapublique, susceptible de générer des emplois.

Selon les statistiques cantonales et fédérales les plus récentes, Épalinges comptait, en 2020, 3385 emplois ou 2735 équivalents temps plein (ETP). Soit environ 1 ETP pour 3,5 habitants permanents. Ainsi, si notre Commune souhaite au moins maintenir le ratio actuel entre sa population et l'emploi, il s'agirait de créer, d'ici 2036, quelques 550 ETP. Sans une politique économique active, il pourrait être difficile de garder le rythme.

Par ailleurs, les statistiques montrent qu'au fil des ans il s'est créé un déséquilibre dans le type d'activités économiques exercées sur la Commune. Par exemple, alors que les ETP dans les secteurs de la santé humaine et l'action sociale, ainsi que l'enseignement ont respectivement cru de 118% et 75% entre 2011 et 2020, d'autres secteurs comme ceux de l'hébergement et la restauration ont diminué de 36%. Le commerce a quant à lui perdu 11%.

Il est donc non seulement essentiel de maintenir un équilibre entre places de travail et logements face à la croissance démographique, mais également de conserver une diversité de l'emploi. Cela éviterait de tomber dans l'ornière de la « cité dortoir » et permettrait de générer des revenus supplémentaires pour la Commune. C'est pourquoi les grands plans et projets urbanistiques qui s'esquissent aujourd'hui doivent impérativement être accompagnés d'une réflexion étayée à court, moyen et long terme quant



aux types d'activités économiques qu'Épalinges souhaite développer et aux lieux en mesure de les accueillir. La Commission d'urbanisme, dans son rapport sur la vision urbanistique, a d'ailleurs récemment esquissé quelques pistes pour l'avenir.

Au vu de ce qui précède, j'invite la Municipalité à réaliser une étude qui contribue à élaborer une stratégie visant à développer l'emploi et renforcer les activités économiques à Épalinges et dont les éléments suivants pourraient faire partie :

- la situation actuelle de l'emploi à Épalinges et la composition du tissu économique communal ;
- les mesures à mettre en place pour attirer de nouvelles activités économiques et valoriser/soutenir celles qui sont présentes ;
- des mesures permettant de maintenir une diversité dans le type d'emplois ;
- les ressources humaines et financières à dédier à une promotion économique proactive ;
- le potentiel contributif d'Épalinges pour sa région ;
- des suggestions d'activités pour marquer la différence avec d'autres communes de l'agglomération lausannoise ;
- les possibilités de sites pour accueillir de nouvelles activités économiques ;
- la mise en valeur d'une vision par une stratégie à court, moyen et long terme.

¹ Source : Stat-Tab

https://www.pxweb.bfs.admin.ch/pxweb/fr/px-x-0602010000_102/px-x-0602010000_102/px-x-0602010000_102.px/

² Source : Atlas statistique du Canton de Vaud

<https://cartostat.vd.ch/#c=report&chapter=p02&report=r01&selgeo1=com.5584>

Déposé pour la séance du mardi 13 juin 2023 par M. le Conseiller communal Julian Pidoux.

2 Réponse de la Municipalité

Il convient tout d'abord de préciser que sur les 2735 emplois évoqués par Monsieur Pidoux, près de 2500 le sont sur la partie palinzarde du Biopôle. Il est donc illusoire de penser que nous pourrions maintenir ce ratio habitants/emplois quel que soit le développement démographique d'Épalinges avec une telle disparité entre le Biopôle et le reste du territoire communal.

Sur ces 2735 emplois, 3 le sont dans le secteur primaire (agriculture, par ex,) 173 dans le secteur secondaire (l'industrie et la construction) et 2558 dans le secteur tertiaire (commerce, administration, activités financières, éducation, santé et social). Le secteur primaire est voué à rester très faible dans une commune suburbaine comme la nôtre. Notre commune ne dispose aujourd'hui pas de zone industrielle et d'une petite zone artisanale seulement.

Relevons par ailleurs que le développement de nouvelles zones de ce type est voué à l'échec au vu des nombreuses oppositions qui seraient déposées par les riverains. Même la création d'espaces dédiés aux activités dans le futur quartier du Closalet a rencontré de fermes oppositions et a été retiré du projet remanié afin de satisfaire les opposants. Dans ce cadre, augmenter notablement le nombre d'emplois dans le secteur secondaire est chimérique.



C'est donc dans le secteur tertiaire que quelque chose peut être envisagé. Le projet d'extension du Biopôle sur les terrains de l'Arzillier qui devrait vous être présenté à la séance du Conseil communal du mois de mars permettra un fort accroissement du nombre d'emplois, principalement dans les domaines des sciences de la vie. L'on peut regretter cette spécialisation, ou au contraire la voir comme une opportunité de développement vertueux d'un périmètre de compétences hautement spécialisées dans ce domaine, et c'est là, la vision de la Municipalité. Notons que le plan d'affectation La Source prévoit également de nouvelles activités et, ainsi, de nouveaux emplois dans la commune.

Cette vision n'exclut toutefois pas la volonté de la Municipalité de favoriser au maximum l'implantation de commerces de proximité, tant sur le plat de la Croix-Blanche que dans le quartier des Croisettes, afin de maintenir l'emploi, comme d'animer la commune.

Chaque fois que nous le pourrons, nous intégrerons cette volonté dans les projets immobiliers soit de nouvelle construction, soit de rénovation. Et nous émettons le vœu que nos concitoyens favorisent ces commerces de proximité.

Force est d'admettre également que s'agissant du développement économique, comme pour le tourisme, nous devons penser région. La commission économique de Lausanne Région, dans laquelle siège le syndic, a d'ailleurs émis, le 22 septembre 2023 un document traitant de la mise en œuvre de mesures ayant pour but de soutenir les 27 communs membres. Et plutôt que de se faire concurrence, elles devraient être complémentaires (je ne peux pas accueillir cette activité dans ma commune, mais quelle commune voisine serait la plus à même de l'accueillir).

3 Proposition de la Municipalité

Les prochaines actions dans le domaine nécessitent les prérequis suivants :

- disposer des informations et outils nécessaires pour faciliter le développement de politiques économiques actives et pérennes ;
- poser les bases d'une promotion économique régionale mettant en valeur les complémentarités des communes membres.

Parmi les mesures prévues, il s'agira, entre autres, de fournir un outil simple et systématique pour formaliser les politiques économiques communales, mettre en cohérence les atouts de la région pour gagner en attractivité, gagner en rayonnement et valoriser les activités locales. Un budget conséquent a déjà été accordé par le bureau de coordination de Lausanne Région et les premières mesures devraient être effectives dès mars 2024.



4 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le rapport n° 07/2024 de la Municipalité du 04.12.2023 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. **d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat déposé par M. le Conseiller communal Julian Pidoux « Pour une vision ambitieuse du développement des activités économiques et de la diversité de l'emploi à Épalinges ».**

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Alain Monod



La Secrétaire municipale

Sarah Miéville